

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 37

Artikel: Notice sur l'Armorial de l'évêche de Bâle
Autor: A. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche

à
Porrentruy

TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Notice sur l'Armorial de l'Evêché de Bâle

(Suite et fin.)

Dans l'origine, la noblesse n'était autre chose que l'illustration exquise par des actes de vertu et des services signalés. C'est dans ce sens que le *Patriciat* de Rome donnait la noblesse. Par la suite, ce titre obtint une autre acception et fut attaché à la possession d'un fief. Quiconque recevait un fief était noble, et comme tel, devait suivre son suzerain à la guerre, obligation qui constituait la *vassalité*. Les devoirs du vassal se bornaient à prêter foi et hommage.

L'utilité des fiefs fut en faveur du suzerain, qui retirait le fief à lui, à l'extinction de la descendance mâle du vassal, partout où le fief était régi par l'ancienne loi.

La principauté de Porrentruy avait été donnée aux princes-évêques de Bâle, qui la possédaient et l'ont toujours possédée comme fief de l'Empire. C'est cette dépendance qui mettait, jusqu'en 1797; une différence notable entre la principauté de Porrentruy et l'Evêché de Bâle. Par la principauté on n'entendait que les terres qui relevaient de l'Empire à titre de fief, Porrentruy, Delémont, Moutier, Laufon, les Franches-Montagnes, Birseck, Schliengen, au lieu que l'Evêché comprenait en outre des pays ci-dessus les contrées qui n'en relevaient pas, savoir Bienne, Neuveville, l'Erguel et la montagne de Diesse.

Il y avait beaucoup de fiefs dans l'Evêché de Bâle, et presque tous relevaient directe-

ment de l'Evêché. On en comptait 235 primitivement. Par suite d'extinction de descendance mâle ils retournèrent à l'Evêché, de sorte qu'en 1793 il n'en restait plus que 32.

Les possesseurs de ces fiefs, devenus nobles par le fait même, prenaient des armoiries. De là ces familles nobles qui possédaient la plupart de nos villages dont elles prirent le nom. Toutefois on se tromperait si l'on croyait que toutes ces familles nobles eussent la seigneurie des lieux dont elles portaient le nom. Comme ce n'est que dans le XV^e siècle que les noms de famille furent fixés, il arriva alors que beaucoup de gentilshommes prirent le nom du lieu où ils possédaient un fief. Les Schœneu s'appelaient autrefois *Hyrrus*. D'autres prirent le nom des offices qu'ils remplissaient auprès du prince, comme les Markalden et les Spender de Delémont; d'autres le durent à des événements fortuits. Enfin, ce qui était fréquent, c'est que les possesseurs de fiefs donnaient aux lieux qu'ils habitaient leur nom de famille. C'est ainsi que :

Courtételle, vient de Cour de Tell, Curtis Tellii.

Courrendlin, de Cour d'Andelin, Curtis Andelini.

Courtelary, de Cour d'Alaric, Curtis Alaricis.

Les premières armoiries authentiques connues dans l'Evêché sont celles des barons d'Asuel ou Hasenburg; savoir : *D'argent à la bande de gueules en sautoir, pour cimier, une couronne d'or surmontée d'un bonnet de sable parsemé de cœurs d'or*. Le premier noble de ce nom portant ses armes est signalé au Livre des fiefs nobles sous le

titre de Bourkart d'Asuel, baron, 8 juillet 1241. Celle de Reich de Reichenstein, de 1225; d'or à une ancre de sable, pour cimier un lion couronné d'or, lamposé de gueules. — Walter de Gerolsegg, 19 avril 1270; d'or à la bande de gueules, pour cimier, une couronne d'or surmontée d'un bonnet de gueules orné de plumes de paon.

La famille noble de Porrentruy, qui figure déjà en 1136 et qui s'éteignit au XV^e siècle avait pour armes : *De gueules à la bande d'argent, chargée de trois têtes contournées de dragon du champs; l'écu timbré d'un heaume de chevalier, avec un dragon de gueules aux ailes déployées d'argent pour cimier*. Les autres sont des XIII, XIV et XV^e siècles.

Toutes ces armoiries des familles nobles possédant le fief de l'Evêché ont été dessinées dans le célèbre livre des fiefs nobles au XV^e siècle. Ce précieux travail était conservé dans les archives du château de Porrentruy. Lorsque le prince-évêque Joseph de Roggenbach s'enfuit de Porrentruy en 1792, il emporta avec lui, à Bienne, puis à Constance où il mourut l'année suivante, le Livre des fiefs. Ce volume d'une richesse, et d'une valeur historique considérable, a été retrouvé dans cette dernière ville et placé à la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe. Grâce à de hautes influences nous avons pu copier et dessiner toutes ces armoiries. Un extrait de cet armorial a été fait dans la seconde moitié du XVII^e siècle. On y voit les portraits de tous les évêques de Bâle depuis l'année 1237 jusqu'à Bourkart d'Asuel à la fin du XI^e siècle et depuis lors on y a ajouté la suite des armoiries de nos évêques. Cette admirable copie bien re-

Feuilleton du *Pays du dimanche* 35

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Quelques minutes plus tard, la calèche du banquier s'arrêtait rue de Fleurus.

Chantal monta d'un trait les deux étages conduisant au petit appartement occupé par la mère de l'officier. Elle sentait confusément qu'il y avait plus qu'un acte de bonté dans la démarche de son père à s'enquérir à prix d'or des nouvelles du lieutenant. Cette preuve d'intérêt lui semblait être une sorte de réparation tacite. Aussi lui tardait-il doublement de porter les bonnes nouvelles reçues, et d'offrir cet hommage à la mère si éprouvée par la souffrance de son fils.

La jeune fille entra sans se faire annon-

cer dans le salon simple et sévère où tout parlait de l'absent.

Les mains croisées sur ses genoux, la vieille dame avait abandonné momentanément la petite brassière de laine, destinée à un enfant pauvre, à laquelle elle travaillait. Les yeux fixés sur les jardins du Luxembourg, auxquels la fenêtre ouverte où elle se tenait servait de cadre, son regard empreint de mélancolie allait des bébés joyeux qui prenaient leurs ébats sous les grands arbres, au kiosque où jouait en ce moment une musique militaire.

Elle se retourna au bruit de la porte que l'on fermait.

— Bonjour, chère madame.

Celle-ci se leva, s'avançant les deux mains tendues vers M^{lle} de Verneuil.

— Que je suis heureuse de vous voir, ma petite Chantal ! fit-elle en posant un maternel baiser sur le jeune front qui se tendait vers elle.

— Et moi, donc ! répliqua la jeune fille d'un accent joyeux, Vous êtes toujours sans nouvelles, sans doute ?

— Toujours, hélas !... et d'ici quand ?...

— Pas pour longtemps désormais, Dieu merci ! Je vous en apporte de toutes récentes. Lisez vous-même, dit-elle présentant ouvert le télégramme reçu le matin même par le banquier.

Les yeux de la mère se couvrirent d'une brume de larmes :

— Gauthier vous a télégraphié, mon enfant ? interrogea-t-elle aussi surprise qu'émue.

Une ombre passa sur le clair regard de la jeune fille.

— Non ! oh ! non... répliqua-t-elle tristement. Mais père a eu pitié de notre inquiétude, il s'est adressé à des amis ou à quelqu'un d'influent, je ne sais trop, et je vous apporte l'heureux résultat de ses informations.